



**ASSOCIATION AVALLON
MORVAN
pour la PECHE**

Siège social : 18, avenue des Chaumottes AVALLON
89200

Tél. : 03 86 34 01 09

Site internet : <http://aamp.chez.com/>

RAPPORT MORAL
de Daniel Lulic

Président de l'A.A.P.P.M.A. « Avallon-Morvan »
(Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Aux Membres de l'Association
A Monsieur le Président de la Fédération (F.P.P.M.A. 89)

Assemblée générale annuelle ordinaire du 21 janvier 2024
(art.26-27 des statuts)

Copie pour information :
- L'Yonne Républicaine.

Vous trouverez ci-dessous le rapport d'activité pour l'année écoulée.

Nombre des présents : 39 sociétaires

Bonjour à tous, au nom de notre Conseil d'Administration, je vous présente nos meilleurs vœux et je vous souhaite une belle saison de pêche 2024.

Une saison de pêche dans la quiétude et dans le respect de notre environnement. Je vous dis cela car la pêche, tout comme la chasse, subit aujourd'hui de nombreuses agressions de la part de personnes opposées toutes ces activités « Nature » en rapport avec la vie animale. Il s'agit pour une bonne part de citoyens, ignorants bien souvent les cycles de vie des animaux et leurs interactions avec leur environnement.

ON peut citer entre autres, les :

- Les Eurodéputés EELV qui ont demandé l'interdiction de la pêche au vif,
- La condamnation du No-kill ou le pêcheur ferait inutilement souffrir le poisson pour le relâcher ensuite,
- La condamnation de l'utilisation des hameçons à ardillon,
- La mise en place de l'interdiction du tir du cormoran jusqu'en 2025 à la demande des eurodéputés écologistes,

Tout cela pour vous dire que nous, pêcheurs, nous devons être vigilants et ne pas donner du grain à moudre à tous ces détracteurs, nous devons, en particulier, être exemplaire au bord de l'eau.

C'est un vrai mouvement de fond qui correspond à un changement de génération ; il est puissant et va prendre de plus en plus d'importance dans les années à venir.

1) NOUVELLES DE LA PECHE :

1.1 La carte de pêche

Le prix des cartes de pêche a de nouveau augmenté cette année. Je tiens à vous préciser que notre AAPPMA et la Fédération de l'Yonne étions fermement opposées à toute augmentation. Cette une décision de la Fédération Nationale qui a souhaité financer le développement de son service communication.

REPARTITION FINANCIERE DES DIFFERENTES CARTES DE PECHE

ANNEE 2024 - AAPPMA RECIPROCAIRES

Produits	AAPPMA	FDAAPPMA	Redevance	Cotisation	EHGO	Total en €
			agence*	FNPF		
carte interfédérale Personne majeure EHGO 2024	23,00 €	20,50 €	8,80 €	31,40 €	26,30 €	110,00 €
carte Personne majeure 2024	23,00 €	20,50 €	8.80 €	31,40 €		83,70 €
carte Découverte Femme 2024 (1 ligne)	9,50 €	12,30 €	8.80 €	9,40 €		40,00 €
carte Personne mineure 2024	7,60 €	10,20 €		5,20 €		23,00 €
carte Découverte - 12 ans 2024	2,00 €	4,00 €		1,00 €		7,00 €
carte Hebdomadaire 2024	8,50 €	12,50 €	3.80 €	10,20 €		35,00 €
carte journalière 2024	3,30 €	4,80 €	1.00 €	3,90 €		13,00 €
Vignette optionnelle EHGO 2024						40,00 €

Je vous rappelle que nous n'avons plus qu'un seul dépositaire pour la vente de nos cartes de pêche à Avallon, le magasin de pêche « Au fil de l'eau ». (Jean-Philippe Buvat.)

Aujourd'hui 44% de nos pêcheurs prennent directement leur carte par internet ; ce chiffre progresse régulièrement chaque année.

Je vous rappelle que le dispositif de paiement de la carte de pêche par mensualisations n'est plus reconduit en raison de trop d'impayés et de la complexité du dispositif d'adhésion.

La réduction de 50 % du coût pour les cartes de pêche complètes, prises après le mois de septembre, sera reconduite pour 2024. Le nombre de cartes d'automne vendues par notre AAMP pour 2023 est passée de 5 à 7 par rapport à l'année précédente ; ce qui reste toujours très faible.

Pour notre association, la vente des cartes de pêche a connu une baisse de 3,18 % pour l'année

passée.

Cartes de pêche	Tarifs 2023	Tarifs 2024
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche	80,70 €	83,70 €
CARTE ANNUELLE INTERFEDERALE EHGO « PERSONNE MAJEURE » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche	105.00 €	110.00 €
CARTE ANNUELLE « PERSONNE MINEURE » Jeune de 12 à 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche	21.00€	23.00€
Le supplément EHGO (achat indépendante la carte annuelle)	40,00 €	40,00 €
CARTE HEBDOMADAIRE	34,00 €	35,00 €
CARTE ANNUELLE « DECOUVERTE ENFANT » Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche	7.00 €	7.00 €
CARTE JOURNALIERE Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche	12.50 €	13.00 €
CARTE DECOUVERTE FEMME (Promotion) Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche à 1 ligne	36.00 €	40.00 €
CARTE HEBDOMADAIRE Validité 7 jours consécutifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche	34.00 €	35.00 €

1.2 Evolution de la réglementation en 2024 pour le département de l'Yonne

Je vous rappelle la fenêtre de capture de 60 à 80 cm pour le brochet, qui a été adoptée l'année dernière par la Fédération.

Lors de notre dernière assemblée générale de 2022, nous avons envisagé deux évolutions de la réglementation :

- 1) Adopter un quota maximum de capture journalier de 3 fario, tout en conservant la possibilité de conserver 6 salmonidés.
Cette décision a été proposée par la Fédération à toutes les AAPPMA ; seules 21 sur les 44 AAPPMA se sont prononcées avec 10 votes favorables. Aucune décision n'a été prise.
- Repousser de 4 semaines l'ouverture du carnassier à l'amont du pont de Ouzon,

Un arrêté a été pris par la DDT afin de repousser de 4 semaines l'ouverture du carnassier à l'amont du pont de Queuzon et cela pour 4 années successives. Plusieurs pancartes seront implantées avant l'ouverture du mois d'avril. Je vous rappelle que ce report a été souhaité pour protéger les sandres sur leurs frayères.

2) RAPPORT D'ACTIVITES 2023 ET PERSPECTIVES 2024 :

2.1 Vente des permis de pêche en 2023

Je vous rappelle l'évolution de la vente des cartes de pêche ces dernières années : baisse de 6% en 2020, puis une baisse de 2% en 2021, et une progression de 6% en 2022.

Nous venons de nouveau de subir des conditions météorologiques très difficiles l'été dernier, qui se sont traduites par une nouvelle baisse moyenne de 3,18% des ventes :

- 3,2 % pour la carte complète,
- 10 % pour la carte découverte jeune,
- 16,6 % pour la carte découverte femme,
- + 20,3 % pour la carte personne mineure,
- 4 % pour la carte journalière.

Le recul des ventes, toutes cartes confondues est de 3,18 % pour un nombre total de 1459 cartes vendues.

2.2 Garderie

Notre AAPPMA dispose toujours de 3 gardes particuliers :

- Monsieur Pascal Douchez (06 30 82 68 87),
- Monsieur Thierry Brossaud (06 20 28 34 78),
- Monsieur Christophe Gagnard (07 60 74 13 65). Il se charge tout particulièrement de la garderie sur le lac du Crescent et de la Cure.
- N'hésitez pas à les contacter si vous êtes témoin d'infractions à la pêche sur notre domaine.

2.3 GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Il y a eu quelques interventions pour l'enlèvement d'embâcles sur notre domaine, mais elles sont limitées à la mise en sécurité des ponts. Un nouvel inventaire a été fait par le PNRM qui se refuse de procéder à l'enlèvement des très gros embâcles qui ne mettent pas directement en danger les ouvrages d'art.

2.4 Cormorans

Les autorisations de tir n'ont pas été reconduites en 2023-2025 pour les eaux libres sur toute la France. Toutes les Fédérations de pêche sont vent debout face à cette décision stupide de notre administration. Nous subissons en particulier la prédation journalière de plus de 60 cormorans à l'étang de Marrault. Cela met à mal tous nos déversements et alevinages.

2.5 Création de frayères à truites sur la Cure moyenne

La Fédération de pêche de l'Yonne a réalisé un inventaire des zones de reproduction de la truite et a mis en évidence un déficit de surfaces de graviers favorables à l'implantation de frayères. Dans le cadre des mesures compensatoires au fonctionnement des barrages, EDF en liaison avec les Fédérations de pêche de l'Yonne et de la Nièvre, a prévu de reconstituer des frayères sur la moyenne Cure. Les travaux consistent à effectuer des recharges en graviers de 5/50 mm pour une surface de 800 m², réparties sur 3 sites (Lingoult, Chastellux et Saint André-en-Morvan). Les travaux seront réalisés en septembre 2024 pour être disponibles pour la fraie d'automne. Nous suivrons ces travaux avec beaucoup d'attention. Il s'agit d'un programme pluriannuel qui sera modulé en fonctions des observations qui seront régulièrement faites ; ces frayères pourront, par la suite, être rechargées en graviers et d'autres frayères pourront être aménagées.

2.6 Vidange du lac des Settons

La seconde vidange du lac des Settons qui a eu lieu en septembre n'a pas eu de réelles conséquences sur la partie de la Cure située sur notre domaine. Les précipitations de novembre et décembre ont bien lavé le fond de la rivière et toutes les traces de cette vidange ont disparu.

2.7 Animations

Vide-grenier de girolles

A la demande du comité des fêtes de Girolles, nous avons de nouveau réalisé une animation pêche le 28 mai 2023. Compte-tenu de la très faible fréquentation, nous avons décidé de ne plus reconduire cette animation.

Animation à l'étang de Soeuvres – Fontenay-près-Vézelay

La ville de Fontenay-près-Vézelay nous avait demandé de participer le 09 juillet à une animation qu'elle organisait à l'étang de Soeuvres. Beaucoup de jeunes ont profité de cette journée pour s'initier à la pêche. Nous avons prévu de reconduire cette animation l'année prochaine.

2.8 Pêche d'échantillonnage au CRESCENT - OFB

L'OFB a réalisé une campagne de pêche en bateau avec pose de filets à la mi-juin. C'est dans le cadre de La Directive Cadre sur l'Eau adoptée en 2000, que l'Office Français de la Biodiversité réalise des échantillonnages piscicoles sur les plans d'eau de plus de 50 hectares. La méthode utilisée pour l'échantillonnage des poissons est celle de la pêche aux filets maillants (en tout 40 filets benthiques posés sur le fond et 6 filets pélagiques de pleine eau ont été installés sur la semaine).

Nous estimons que les faibles résultats de cette pêche ne sont pas représentatifs des populations réelles du lac. A titre d'exemple ; aucun silure n'a été capturé.

2.9 Sauvetage des poisson dans le bief du Moulin Leger sur le Cousin

Nous sommes intervenus, à la demande des propriétaires, pour récupérer le poisson lors de la vidange du bief pour travaux. Notre intervention a été vaine, car le niveau d'eau a brusquement monté suite à de fortes précipitations et les poissons ont pu quitter le bief sans encombre.

2.10 Décharge des pneus Laurent à Chassigny

Suite à une visite du ru de Cerce, nous avons contacté le responsable « Environnement » de l'entreprise Laurent qui a la responsabilité du site. Nous avons demandé un nettoyage du ruisseau et une copie des analyses d'eau réalisées et envoyées à la DREAL. Les résultats étaient dans les normes.

2.11 Parcours de pêche et hébergements

Parcours de pêche labellisés

- Le Réservoir du Griottier Blanc à Quarré Les Tombes dédié à la pêche à la mouche fouettée a reçu la labellisation « Parcours PASSION » de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

Hébergements-pêche qualifiés

- Le Camping "Sous Roche" à Avallon (03 86 34 10 39)
- Gîte "La Méluzine " à Magny – Hameau de Méluzien (03 86 30 01 99)
- Chambres d'hôtes « Au Moulin de Vézelay » Fontenay-près-Vézelay (03 86 81 98 68)

3) ACTIONS SPECIFIQUES 1^{ère} CATEGORIE :

3.1 Bilan de la saison 2023

Nous venons, de nouveau, de connaître un étiage des plus sévères, qui s'est traduit par un fort déficit d'eau jusqu'à début novembre. Notre région a encore été impactée cette année par la sécheresse avec 10 mois sans précipitations significatives. Nous avons de nouveau constaté un assèchement complet de la Romanée et de tous les ruisseaux d'alevinage. Le Cousin est resté à un niveau d'eau très faible durant + de 10 mois.

Les belles précipitations de novembre ont cependant permis aux truites de remonter pour frayer dans les ruisseaux dans de bonnes conditions.

3.2 Entretien – nettoyage

Berges du Cousin entre Cousin-le-Pont et Pontaubert

Une journée de nettoyage pour enlever des arbres effondrés dans la rivière a été réalisée par des bénévoles de l'association.

Chemin du pêcheur entre Villurbain et Saint André en Morvan

Une journée de nettoyage du chemin du pêcheur a été réalisée par une douzaine de bénévoles de l'association.

Etang du Griottier Blanc

- 1 journée de nettoyage des abords réalisée par les 14 agents de l'Esat de Montsauche.

3.3 Pollution

Aucune mortalité ou pollution significative ne nous a été signalée cette année.

3.4 Alevinages

- Alevinages d'ouverture : 350 kg de truites TAC surdensitaires répartis sur la Basse Cure et sur le Cousin à l'aval d'Avallon, réalisés en mars et en mai,

- Alevinages du Griottier Blanc : 470 Kg de truites Arc en Ciel

Alevinage de l'étang de Soevres : 50 kg de gardons et de truites

Pensez à limiter vos captures en truite fario et à les remettre à l'eau avec précautions pour préserver la souche locale.

3.5 Etang du Griottier Blanc

Au-delà de la population de truites déversées chaque année, on observe une forte population de gardons et de perches. Les perches soleil semblent avoir totalement disparu.

Prolongation de la période de pêche. Le réservoir mouche du Griottier Blanc, classé comme lac de montagne, bénéficie à nouveau d'un règlement particulier avec une prolongation de la période de pêche jusqu'à début novembre.

3.6 Pêche électriques

La Fédération de pêche a de nouveau réalisé des pêches électriques sur la Cure et le Chalaux pour faire le bilan de la population de salmonidés, suite à l'augmentation des débits réservés en aval des barrages du Morvan. La densité de truites semble stabilisée avec une augmentation de la taille moyenne des poissons et une plus faible proportion de truitelles de l'année. La population d'écrevisses « signal » se porte toujours aussi bien.

Une seconde pêche électrique a également été réalisée à l'aval du barrage de Malassis sur la basse-Cure ; la taille moyenne de truites était plus faible que l'année précédente.

Une autre pêche électrique a été réalisée sur la Romanée suite à l'arasement du barrage de Bussières ; des poissons blancs et une seule fario ont été observés.

3.7 Usine d'eau potable de Saint Agnan.

Le SITPM a mis en service le second bassin de décantation des eaux de surverse qui semble enfin apporter une réelle amélioration de la gestion des boues. L'Association de sauvegarde du Trinquelin surveille avec vigilance la qualité des eaux qui se déversent dans le Trinquelin à l'aval du barrage.

4) ACTIONS SPECIFIQUES 2^{ème} CATEGORIE :

4.1 Travaux

Entretiens réalisés par les 14 agents de l'Esat de Montsauche

Etang du Chapitre

- 1 journée pour le débroussaillage de la digue,

Etang de Marrault

- 1 journée pour le débroussaillage de la digue et du chemin,

Travaux réalisés par les bénévoles de l'Association

- 1 journée pour l'évacuation des déchets de toutes sortes,
- 1 journée pour le rechargement du chemin d'accès,

Le chemin d'accès, qui comportait de nombreux nids de poule, a été de nouveau rechargé au printemps par les bénévoles de l'association. J'en profite pour les remercier à nouveau.

Lac du Crescent - Nettoyage des déchets à la mise à l'eau de Queuzon

Nos bénévoles ont été contraints d'effectuer l'enlèvement de plusieurs m3 de déchets abandonnés à la mise à l'eau de Queuzon. Nous vous demandons de ramener tous vos déchets et n'hésitez pas à interpellier les personnes indécates. Nous avons contacté la C.C. des Grands lacs de la Nièvre qui, à notre demande, va implanter un nouveau panneau incitant à la propreté.

Empoisonnements réalisés cette année

Marrault :

- 600 kg de gardons
- 200 kg de carpes
- 100 kg de brochetons d'un été

Girolles :

- 150 kg de gardons,
- 50 kg de tanches.

Soeuvres :

- 50 kg de gardons.

En résumé 1150 kg de brochets-tanches-carpes-gardons et 780 kg de truites déversés en 2023.

4.2 Chapitre

La vidange du Chapitre est envisagée à l'automne 2024 ; les poissons récupérés seront transférés à Marrault.

4.3 Etang de Girolles

Le niveau d'eau avait fortement baissé durant l'été ; aucune mortalité n'a été constatée. La mairie de Girolles a prévu d'abaisser le plan d'eau en janvier 2024 pour réaliser des travaux de confortation des berges au niveau de la digue et en rive droite.

4.4 Pêche de Sauvetage dans la mare située en ZI d'Avallon

La CCAM nous a sollicité afin de procéder à une pêche de sauvetage de carpes en souffrance dans une mare située dans la ZI d'Avallon, derrière les cycles Cottin. Les volontaires de l'association ont sauvé 200 carpes environ qui ont été mises dans un étang de l'association pour être ensuite déversées à Marrault.

4.5 Pêche en Bourgogne Franche-Comté.

A titre d'informations, la pêche du carnassier dans le lac des Settons, qui vient pour la seconde fois d'être remis en eau, sera interdite jusqu'en avril 2025.

Une grande moitié des 3 autres grands lacs de la Nièvre est placée en réserve « sandre et brochet » pour les 4 semaines qui suivent l'ouverture de la seconde catégorie, selon l'arrêté préfectoral rédigé pour 5 ans par la préfecture de la Nièvre.

Je vous rappelle que pour notre part, la partie du lac du Crescent, située en amont du pont de Queuzon, sera également placée en réserve « sandre et brochet » pour les 4 semaines qui suivent l'ouverture de la seconde catégorie et ce pour les 4 années à venir.

5) RESULTATS FINANCIERS 2023 ET PREVISION BUDGETAIRE 2024 :

En bref, et comme vous le constaterez à la présentation des comptes 2023 arrêtés au 31 décembre 2023 :

- Les recettes sont sensiblement conformes aux prévisions,
- Les dépenses conformes au budget prévisionnel (encore merci à Pierre Fouilloux notre trésorier)
- Présentation des comptes 2023 arrêtés à fin décembre par le Trésorier : (voir annexe 2)
- Compte d'exploitation annuel. Bilan au 31/12/2023
- Approbation des comptes 2023 par le bureau et quitus des vérificateurs.

- Présentation du budget prévisionnel 2024.
- Rapport moral 2023 du président.

Conseil d'administration de l'AAMP :

Il n'y a pas eu de changement au C.A. durant l'année 2023 :

Il reste une place disponible au C.A.

Un volontaire a accepté de rejoindre le C.A. qui est désormais au complet.

Une autre volontaire a accepté de prendre le poste vacant de commissaire aux comptes pour l'approbation des comptes annuels de l'association.

Questions diverses et Suggestions

Griottier Blanc -Alevinage d'ouverture 2024

Le C.A. a pris la décision de reporter le déversement d'ouverture au griottier Blanc à la seconde semaine d'avril pour attendre le départ des cormorans en migration.

Je propose de porter à nouveau au vote des présents à l'AG, la proposition qui n'a pas pu être appliquée en 2024 :

- Limiter le nombre de capture de truites « fario » à 3 poissons par journée de pêche, tout en conservant le quota de 6 salmonidés/jour par pêcheur, afin de préserver la population de truites autochtones.

Elle sera proposée à la Fédération de l'Yonne pour un nouveau vote au niveau départemental.



Daniel Lulic

Le président

N.B.

Le rapport, ainsi que le procès-verbal de cette assemblée générale 2023 pourront être consultés sur notre nouveau site <https://avallon-morvan-peche.fr/>